



INFORMATIONS MUNICIPALES

MARS 2026

SPECIAL ELECTIONS MUNICIPALES



Le premier tour des élections municipales est le 15 mars 2026

Chemy ne comptant qu'une liste de candidats aux élections municipales, il n'y aura qu'un seul tour, le 15 mars".

ATTENTION: Nouvelle règle de vote:

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin **de liste paritaire** dans les communes de moins de 1 000 habitants

Il n'est donc plus possible de modifier la liste (d'ajouter et/ou de supprimer des noms)

Le bulletin sera considéré comme nul.

Bureau de vote

Le bureau de vote se tiendra dans la salle communale et sera ouvert de 8h à 18h



Se présenter avec une pièce d'identité (obligatoire) et la carte d'électeur (facultatif)

Seuls les nouveaux inscrits recevront une carte d'électeur.

Vote par procuration

En cas d'absence vous pouvez donner procuration à une personne de confiance inscrite sur la même liste que vous, ou inscrite sur un autre bureau ou une autre commune.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



Vous pouvez le faire à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin mais il est conseillé de le faire dès que possible.

Se connecter avec vos identifiants via le téléservice ***maprocuration.gouv.fr***.

ATTENTION: Il faut la faire valider en vous déplaçant à la gendarmerie ou au commissariat.

Si vous avez une identité numérique la procuration peut être faite totalement par voie dématérialisée. <https://France-identite.gouv.fr/articles/elections-2026-procuration-en-ligne>

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour toutes ces démarches en cas de difficultés

Pour retrouver toutes les informations :

Site : <https://chemy.fr/> ou FB : @villagedechemy ou panneau d'informations et IntraMuros